



VILLE DE MONTAUROUX

TARIFS

Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

DISPOSITIFS	TARIFS (TTC) par m2 et par an
Dispositifs publicitaires et pré enseignes non numériques 100 % du tarif maximal	15,00 euros
Dispositifs publicitaires et pré enseignes numériques 100 % du tarif maximal	45,00 euros
Enseignes égales au plus à 12 m2 100 % du tarif maximal	15,00 euros
Enseignes comprises entre 12 et 50 m2 100 % du tarif maximal	30,00 euros
Enseignes de plus de 50 m2 100 % du tarif maximal	60,00 euros

- La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) frappe les dispositifs fixes (publicité, enseigne et pré enseigne), visibles de toute voie (privée ou publique) ouverte à la circulation publique.
- Ladite taxe est assise sur la superficie exploitée hors encadrement du dispositif.
- Les enseignes (forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce, ou présente sur le terrain où celle-ci s'exerce) dont la superficie totale n'excède pas 7m² sont exonérées.

Article L 581-3 du code de l'environnement :

Publicité : toute inscription, forme ou image destinée à informer le public ou attirer son attention, les dispositifs dont le principal objet est de recevoir lesdites inscriptions, formes ou images étant assimilées à des publicités.

Enseigne : toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce.

Pré enseigne : toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée. La pré enseigne est l'indication par quelque procédé que ce soit, lumineux ou non, de la proximité de l'activité s'exerçant dans ces lieux.